

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2013

Date de la convocation : 26 novembre 2013

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Alain RENARD (2ème Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Emmanuel MOULIN (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Grégory JOSEPH (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20131219_005
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20131219_005
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Considérant que le Comité Syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 12 décembre 2013 (convocation du 26 novembre 2013).

Considérant que faute de quorum à cette date du 12 décembre 2013, le Comité Syndical a été régulièrement convoqué pour une nouvelle réunion en date du 19 décembre 2013.

Le Comité Syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

I/ Exposé des motifs

A) Aménagement numérique du territoire

Le budget d'aménagement numérique sera principalement dédié au contrat de partenariat et à l'opération d'extension (montées en débit et fibre optique). Les projets se déroulent dans le prolongement de l'année 2013.

- Contrat de Partenariat Public Privé

La construction du réseau de collecte s'est achevée en juillet 2011 et la réception des ouvrages a été finalisée en octobre 2012. En dépenses, les années à venir verront le déroulement des loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de l'annexe financière à ce contrat (contrat initial + extension GirNumv2 + extension COBAS).

Concernant les recettes:

- les recettes commerciales

La phase de commercialisation du réseau est aujourd'hui un des points clés sachant qu'elle a une influence directe sur les recettes du Syndicat Mixte. L'année 2014 est à suivre précisément quand au montant à atteindre qui est de : 2 505 130 euros (CPPP v1 + extension GirNumv2).

- le versement du solde FEDER

Pour mémoire, une subvention de 12 400 000 euros a été attribuée par l'Europe au projet Haut Débit. Le premier acompte de 8 962 953 euros a été versée fin 2011. La demande d'acompte n°2 a été sollicitée en août 2012 et la demande de versement de solde FEDER à été effectuée en août 2013. Le reliquat restant à percevoir s'élève à 3 437 048 euros. Une incertitude pèse sur le versement de l'acompte n°2 et du solde des fonds FEDER pour des raisons externes à Gironde Numérique. Gironde Numérique a transmis la demande de solde. Cependant les délais de versement des fonds attendus sont encore inconnus.

- L'extension GirNumv2 : montée en débit et pilotes de fibre optique

Cette extension a fait l'objet d'un vote favorable du Comité Syndical en date du 14 février 2012 dans le cadre de l'avenant n°3. Les travaux de montée en débit sur les différents territoires sont conditionnés au vote favorable des différents adhérents dans leurs collectivités respectives.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20131219_005
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

A ce jour, huit bons de commande issus de ces délibérations ont été envoyés à notre partenaire privé Gironde Haut Débit représentant 46 NRAMED commandés.

Concernant les recettes pour financer ce projet : il est financé principalement par le Département et par les EPCI de façon forfaitaire. Des demandes de subventions sont en cours auprès de la Région (1,4M€) depuis mars 2012. La réalisation des premières plaques de fibre optique dépendra de l'obtention de ces subventions.

En dépense, les années à venir verront le déroulement des loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de l'annexe financière à cet avenant.

- L'extension COBAS : 5° NRA-MED

Cette extension a fait l'objet d'un vote favorable du Comité Syndical en date du 12 décembre 2013 dans le cadre de l'avenant n°4. Cette dépense est financée intégralement par la COBAS. Les loyers d'investissement et de fonctionnement relatifs à cette extension à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit seront effectifs à compter de l'année 2015.

B) Services numériques mutualisés d'administration électronique

Les services numériques mutualisés entre adhérents du Syndicat Mixte sont en phase de déploiement depuis plus de 36 mois. Ils sont facultatifs. Aujourd'hui 14 EPCI et environ 180 communes et autres structures publiques adhèrent à ces services.

Le financement de ces services reste effectué par les contributions des collectivités adhérentes aux services et par le report du résultat 2013. Ce financement recouvre les quatre agents en charge du projet, les investissements nécessaires en matériels et les charges d'exploitation.

II) Perspective financière

Budget Principal

La proposition du Budget 2014 sera prévue à partir des contributions des membres et d'une reprise anticipée des résultats 2013.

Le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose ainsi de ne pas augmenter le montant total des adhésions obligatoires des Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) pour l'année 2014. Ce montant évoluera EPCI par EPCI uniquement en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et du nombre d'habitants.

Seul le Département de la Gironde verra son adhésion 2014 augmenter de 1,67% afin de tenir compte de l'adhésion de Cestas-Canéjan courant 2012 (rattrapage sur 2 ans - 2013-2014) et ceci afin de conserver 51% du financement du Syndicat Mixte conformément aux statuts de Gironde Numérique.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20131219_005
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Le budget principal sera retracé de la manière suivante :

- **Dépenses récurrentes du Syndicat**

Les dépenses récurrentes du syndicat sont couvertes par les contributions obligatoires. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat Mixte sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat Mixte qui sont des dépenses obligatoires.

Les recettes prévisionnelles attendues, d'une part des 42 Communautés de Communes et d'Agglomération et, d'autre part, du Département de la Gironde, s'élèveraient respectivement à 234 370 euros et à 244 000 euros.

En fonctionnement, la somme totale des recettes prévues par les contributions est de 478 370 euros.

- **Les services numériques**

Les dépenses liées à la mise en place des services numériques correspondent principalement au financement des ressources humaines (4 agents), des infrastructures, des matériels et logiciels. L'équilibre du modèle économique dépend de l'adhésion facultative des membres du Syndicat.

Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »

Ce budget retrace les loyers issus du contrat de partenariat public privé initial ainsi que les loyers liés à l'extension «GirNumv2».

Le Budget Primitif 2014 prendra également en compte le résultat reporté 2013.

- **Contrat de partenariat Public Privé**

Ce budget retrace les écritures liées au Contrat de Partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

Exploitation: Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L2 : 1 843 083 euros,
- L3 : 1 825 103 euros,
- L4 : 325 952 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent l'apport du Département de la Gironde, l'amortissement des subventions d'investissement, les recettes commerciales, le report du solde FEDER part exploitation si celui-ci n'est pas encaissé avant fin décembre ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20131219_005
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Investissement: Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 2 951 439 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent les contributions des membres pour les EPCI ayant opté pour la participation sur 19 ans, le solde de la subvention Région, le solde FEDER part investissement si celui-ci n'est pas encaissé avant fin décembre ainsi que le résultat d'investissement reporté.

- **Extension « GirNumV2 »**

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension «GirNumv2» pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

Exploitation: Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L3 : 86 977 euros
- L4 : 4 505 euros

Les recettes prévisionnelles comprennent l'apport du Département de la Gironde, l'amortissement des subventions d'investissement, les recettes commerciales ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

Investissement: Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 1 776 521 euros

Les recettes prévisionnelles comprennent la contribution du Département de la Gironde ainsi que le résultat d'investissement reporté.

Budget annexe « Prestation de Services Numériques »

Ce budget retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux services numériques hors mutualisation. Dans ce cas la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le syndicat mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20131219_005
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical atteste de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2014 en la présente séance.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)